

le dossier du Ligeur

Tous égaux à 14 ans

Face aux inégalités importantes de résultats entre élèves, face à la ségrégation entre établissements, face aux taux d'échecs scolaires importants en Communauté française, certains défendent la prolongation d'un tronc commun de formation au-delà des primaires. Des décrets sont pris dans ce sens, mais des résistances subsistent. Face à ce projet, des parents s'interrogent, s'inquiètent. Petit tour de la question avec des directeurs, des profs, un psychologue en orientation et un chercheur.

Vincent Dupriez est professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Louvain-la-Neuve et développe ses recherches au sein du Groupe interfacultaire de recherche sur les systèmes d'éducation et de formation (GIRSEF).

Le Ligeur : *Quelle est la philosophie du tronc commun ?*

Vincent Dupriez : "L'école publique a pour objectif d'offrir le maximum de chances à chacun et que tous les élèves maîtrisent un minimum de connaissances de base. Pour y arriver, le tronc commun propose que la scolarité soit commune à tous les élèves durant la période la plus longue possible. Il faut donc un même enseignement qui précède une période d'orientation avec différentes filières comme le général, le technique et le professionnel. Au plus cette période de tronc commun sera longue, au plus elle permettra à tous les élèves de maîtriser les connaissances de base et au plus elle permettra à l'école d'atténuer les inégalités sociales présentes dans la société."

L. L. : *Qu'en est-il en Belgique ?*

V. D. : "Aujourd'hui, en Communauté française de Belgique, il y a un tronc commun clairement identifiable qui existe au niveau de l'école primaire. Au niveau de l'enseignement secondaire, le premier degré est entre une logique de tronc commun et une logique de filières. Dans la situation actuelle, on a quand même un nombre important d'élèves qui, en première année, sont orientés vers la première année où ils n'ont pas le même programme que les autres. Et qui, en deuxième année, sont orientés vers la deuxième professionnelle. On peut donc constater que le tronc commun stricto sensu s'arrête à 12 ans."

L. L. : *Pourquoi prolonger le tronc commun ?*

V. D. : "Toutes les études internationales qui comparent les systèmes scolaires et l'état des

apprentissages des élèves montrent que les pays qui ont un tronc commun plus long réduisent significativement les inégalités de résultats entre écoles ainsi que l'influence de l'origine socioculturelle des élèves sur les apprentissages. Or, l'inégalité entre élèves est productrice d'inefficacité puisque l'efficacité correspond au score moyen de l'ensemble des élèves. Globalement, les pays qui appliquent le tronc commun, certains jusqu'à 16 ans, s'en sortent mieux que nous, en terme de niveau moyen des apprentissages des élèves mais aussi d'égalité sociale dans les écoles. Un autre argument est qu'il est paradoxal de demander aux élèves qui sont parmi les plus faibles de prendre déjà une orientation de type professionnel à l'âge de 13 ou 14 ans."

L. L. : *Mais ces élèves n'attendent-ils pas de l'école des formations plus pratiques, plus concrètes ?*

V. D. : "Oui, mais alors pourquoi ne pas imaginer que la formation commune ne soit pas uniquement de type général. Que tous les élèves soient confrontés à un minimum de formation de type technique et professionnel. D'autre part, si l'orientation vers le professionnel était positive, valorisée, ce serait parfait, mais aujourd'hui, pour un nombre important d'élèves, ce n'est pas le cas. Ces élèves ne sont pas orientés vers le professionnel parce qu'ils en ont envie mais parce qu'ils posent problème par rapport aux exigences de formation dans l'enseignement général. Chaque filière devrait gérer ses propres élèves en difficulté. C'est un peu facile d'orienter les élèves en difficulté dans le général vers des filières techniques ou professionnelles."

L. L. : *Pourquoi n'est-on pas plus ambitieux en ce qui concerne le tronc commun chez nous ?*

V. D. : "Ma lecture des choses est la suivante : une des réformes du premier degré qui allait le plus loin dans la perspective d'un tronc commun, c'est

celle qui est intervenue en 1994. Cette réforme a surtout été comprise par les enseignants à travers une de ses mesures qui prévoyait l'interdiction du redoublement à l'intérieur du premier degré. Mais cette réforme est apparue dans un contexte de crise économique de la Communauté française. Au même moment, on a donc supprimé plusieurs milliers d'emplois dans l'enseignement secondaire. Cette réforme a donc été très mal

perçue puisqu'on demandait aux enseignants d'être plus ambitieux avec leurs élèves, tout en réduisant l'emploi."

L. L. : *N'y a-t-il pas aussi des freins idéologiques ?*

V. D. : "En effet, certaines personnes inspirées par la doctrine libérale considèrent que tous les élèves ont eu leur chance à l'école primaire et qu'il est normal, après un certain temps, que l'on sépare le bon grain de l'ivraie, que les élèves les plus méritants puissent être encouragés en allant dans des classes ambitieuses. Mais il y a aussi des freins pragmatiques liés à l'organisation actuelle de notre système scolaire, à la liberté de choisir son école, à la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs, à l'énorme diversité des acquis scolaires des élèves en fin d'école primaire, etc."

L. L. : *Peut-être que cette idée que tous les enfants puissent être égaux à la sortie du primaire est une utopie ?*

V. D. : "Si on entend l'égalité comme l'égalité parfaite de résultats et d'acquis scolaires, c'est certainement une utopie. L'idée d'un tronc commun ne signifie pas que tous les élèves doivent connaître la même chose, mais qu'il y a un socle minimum de connaissances et de compétences qu'il faut maîtriser pour pouvoir vivre décemment, sur le plan de l'épanouissement personnel, d'une vie citoyenne et d'une vie professionnelle."

L. L.: Et aujourd'hui ?

V. D.: "C'est très compliqué de changer les choses. Je ne pense pas qu'il faille décréter tout de suite le tronc commun jusqu'à 16 ans. Cela ne marcherait pas. Un des arguments avancés par les enseignants - et il doit être entendu - est de considérer l'état des connaissances des élèves à la sortie du primaire. Il y a tellement de différences entre ces élèves que c'est difficile pour les enseignants de travailler avec des classes aussi hétérogènes et de tirer tout le monde jusqu'à la fin du premier degré. Il faut donc, selon moi, garder le cap d'un tronc commun au moins jusqu'à 14 ans, mais il ne sera tout à fait réalisable que si on améliore la qualité des apprentissages dans toutes les écoles primaires. Il faut un plan de travail ambitieux pour accompagner les enseignants qui s'occupent des élèves issus de milieux défavorisés."

L. L.: Quelles solutions concrètes ?

V. D.: "Comme chercheur, j'attire simplement l'at-

tention sur certaines réalisations étrangères. Par exemple, un plan américain intitulé "Success for All", qui centre son travail sur des écoles situées dans des secteurs défavorisés. Ils ont compris qu'ils devaient jouer sur plusieurs paramètres, comme l'accompagnement pédagogique des enseignants, le type de manuels remis aux élèves, la relation entre l'école, la communauté et la famille, les infrastructures scolaires, etc. (1). Evidemment, cela demande des moyens, mais si l'objection est liée aux moyens, je pose la question de savoir jusque quand on tolérera une école de service public aussi inégalitaire, une telle ségrégation entre écoles."



Propos recueillis par Michel Torrekens

(1) Ce plan "Success for All" est présenté plus en détail dans un ouvrage collectif **Enseigner**, publié sous la direction de Vincent Dupriez et Gaëtane Chapelle, aux Editions PUF, dans la collection Apprendre.

> Le commentaire du Ligueur

Tous égaux à 14 ans clamons nous en couverture de ce Pas facile de trouver un titre pour un dossier qui se révèle complexe d'un point de vue technique et sensible sur le plan idéologique. Un titre aussi affirmatif en forme de slogan court le risque de paraître caricatural réducteur simpliste. Qu'il ajoute un point d'interrogation et le journaliste se dédouane à bon compte. Entre affirmation et interrogation nous avons choisi. Mais alors pourquoi fixer la barre à 14 ans et pas à 12 16 ou 18? Par souci de provoquer le lecteur? De l'interpeller sur l'égalité une des plus belles utopies? Ou valeur? En lui laissant la réponse finale

INFLATION

Des décrets comme s'il en pleuvait!

"Il n'est pas facile de s'y retrouver dans les parcours d'enseignement aujourd'hui", soupire Gaëlle. Mère de famille nombreuse, impliquée dans les écoles que fréquentent ses enfants, elle essaie de se tenir au courant. Mais elle reconnaît que, malgré ses efforts, certaines subtilités lui échappent.

Des enseignants, de plus en plus nombreux, font le même aveu: "On ne suit plus", regrettent certains d'entre eux. C'est que, dans l'enseignement, les décrets se multiplient à un rythme de plus en plus rapide. Depuis son arrivée comme responsable de l'enseignement obligatoire, Marie Arena en a fait voter trente-sept! Durant la même période, son homologue en Communauté flamande en a fait voter seize... Si l'on ajoute que, depuis la communautarisation de l'ensei-

gnement, en 1989, la Communauté française a eu treize ministres de l'enseignement (alors que la Communauté flamande en a eu cinq seulement) et que la plupart d'entre eux ont voulu y aller de leurs réformes, on comprend qu'il devient de plus en plus difficile de s'y retrouver.

A l'origine, le rénové

Le premier degré (c'est-à-dire la première et la deuxième année) de l'enseignement secondaire suscite tout particulièrement les interrogations. C'est qu'il a été particulièrement touché par cette inflation de décrets et que cela n'est pas terminé, loin s'en faut...

Tout commence en 1971 lorsque la loi du 19 juillet instaure le "rénové": la loi remplace les deux degrés de trois ans en vigueur dans l'enseignement traditionnel par trois degrés de deux ans, à savoir les degrés d'observation, d'orientation et de détermination. Le premier degré est

commun à toutes les formes d'enseignement. Il doit confronter tous les élèves au latin, aux technologies et aux beaux-arts et il propose un cours d'initiation à la vie sociale. Le but est d'assurer

à tous les élèves une orientation progressive, fondée sur l'observation et l'orientation continue et de lutter ainsi contre une orientation précoce. A l'époque, c'est une révolution.

En 1984, apparaît une nouvelle organisation des examens et les fameuses attestations d'orientation (AOA, AOB et AOC) toujours en vigueur aujourd'hui.

Puis vient la communautarisation et, avec elle, une accélération des changements.

En septembre 1994, coup de tonnerre dans l'enseignement: le redoublement est interdit à l'intérieur du premier degré. Les notions d'évaluation formative, de différenciation des pratiques d'enseignement et d'hétérogénéité des classes font leur apparition dans les écoles. La plupart des enseignants sont réticents, les

parents inquiets.

Le tronc commun

En juillet 1997, le décret sur les Missions de l'école intègre explicitement le premier degré du secondaire dans la formation commune que tous les élèves doivent suivre entre 2 ans et demi et 14 ou 15 ans. Il précise en son article 13: *"La formation de l'enseignement maternel et des huit premières années de la scolarité obligatoire constitue un continuum pédagogique structuré en trois étapes, visant à assurer à tous les élèves les socles de compétences*

nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études". Le premier degré devient donc l'ultime étape de la formation commune à tous. Le décret introduit aussi la pédagogie par compétences, la notion d'évaluation externe et de premières règles communes d'inscription des élèves. C'est un changement énorme. Les parents sont totalement désorientés et les enseignants font ce qu'ils peuvent avec fort peu de formation et quasi pas d'outils adaptés.

En 2001, un décret introduit la possibilité de faire une année complémentaire dans le premier degré afin de favoriser la remédiation individuelle. Le premier degré connaît alors une relative

accalmie, de courte durée car le Contrat pour l'école, en 2005, ouvre la porte à de nouveaux changements. En juin 2006, un décret - qui entrera complètement en vigueur en septembre 2007 - réforme l'organisation du premier degré en renforçant le tronc commun. Il est suivi par un autre décret, voté fin février dernier et d'application en septembre 2008, modifiant les règles d'inscription dans le secondaire. Le décret de juin 2006 va encore être complété par un décret dit "du premier degré différencié" (Voir l'article *"Changements à la rentrée"* en page 6).

 Anne-Marie Pirard

PAROLES DE DIRECTEUR

L'école doit changer

Si les professeurs que nous avons interrogés sont sceptiques ou carrément opposés à cette réforme, il n'en va pas de même pour les deux directeurs qui s'expriment ici. Pour eux, le positif l'emporte.

"Les intentions sont généreuses: il s'agit de lutter contre l'élitisme. Il est important de donner une formation humaniste le plus longtemps possible à un maximum d'élèves. Il ne faut pas trop vite les spécialiser dans des formations qualifiantes. A 12 ans, l'enfant est en pleine évolution: c'est l'âge où il faut développer ses qualités, pas le catégoriser dans un archétype de travailleur."

Eric Thirion est préfet de l'Athénée de Fleurus, une école qui a déjà fait des adaptations dans l'esprit de la réforme puisque le tronc commun y est établi depuis l'année dernière. *"Les anciennes structures de l'enseignement, dit-il, ne sont plus adaptées à notre société. Les valeurs promues par l'école ne correspondent plus au projet de société. Il est rare désormais de voir un travailleur faire toute sa carrière dans la même entreprise. Cela rend nécessaire cette formation humaniste qui apprend aux élèves à se poser les bonnes questions. Le travailleur n'est pas une machine, il doit avoir un minimum de bagage général."*

Faire avancer les élèves

L'enseignement a été l'objet de nombreuses réformes, mais celle-ci, pour Eric Thirion, *"est réellement une réforme en profondeur, qui n'est*

pas motivée par des raisons économiques mais qui est pensée d'abord pour les élèves." Comme tout système, celui-ci devra évoluer: ce sera aux directions de *"le porter, de travailler sur des projets pour que les équipes de professeurs puissent l'approprier. Il faudra travailler sur les mentalités, faire passer dans l'esprit des professeurs l'opportunité d'un tel système où il s'agit de mettre à niveau et de pousser les élèves le plus loin possible."*

La mise en œuvre nécessite aussi d'instaurer des classes peu nombreuses où l'on peut appliquer la pédagogie différenciée: *"C'est possible, cela dépend du projet d'établissement."*

La réforme devrait, enfin, être assortie d'une réforme dans le primaire, entamée mais insuffisante.

Un pas vers l'école égalitaire

Paul Timmermans dirige le Collège Pie 10 à Châtelaineau, une école qui bouge et qui a aussi anticipé la réforme. Pour lui, *"c'est le plus beau pas vers l'école égalitaire, le décret le plus intéressant depuis longtemps et pour lequel les écoles huppées n'ont pas encore trouvé la parade."*

Son enthousiasme a cependant des bémols: *"Si on ne dialogue pas avec les instituteurs et si on a des élèves avec un CEB (Certificat d'Etudes de Base) fragile, cela risque d'être la catastrophe!"* Il déplore une méconnaissance mutuelle entre le primaire et le secondaire et estime qu'il faut redonner tout son sens à ce certificat qui ne devrait être attribué que si les compétences sont acquises.

Autre sujet d'inquiétude: la difficulté, parfois même l'incapacité de faire de la pédagogie

différenciée. *"Cela ne fait pas partie de la formation des profs. Pourtant, toutes les études montrent que l'hétérogénéité d'une classe est un élément favorable: tout le monde est appelé à se dépasser."* Beaucoup de choses sont possibles, par exemple dans l'aménagement de la grille horaire. Au Collège Pie 10, les heures de cours ont été ramenées à 45 minutes. De quoi libérer du temps, notamment pour faire du tutorat et diviser certaines classes afin de pouvoir suivre les élèves au quotidien.

Paul Timmermans insiste aussi sur la nécessité que les professeurs se rencontrent et travaillent ensemble: *"La clé, à court terme, c'est de trouver du temps pour la concertation. Il faut des budgets pour cela et un contrôle de ce qu'on en fait, pour que les profs se reparlent, analysent, construisent ensemble. Il faut renouer avec des pratiques de travail collectif. Le conseil de classe est trop souvent une confrontation des échecs: il devrait servir à mettre en projets plutôt qu'à évaluer."* Il ajoute: *"Le vrai problème, c'est comment mettre en œuvre des stratégies de réussite. Si, en première année, il y a 50 % d'échecs, c'est interpellant. Il n'y a pas 50 % d'incapables!"*

Le désarroi des enseignants est, certes, compréhensible et Paul Timmermans reconnaît qu'*"on va ramer. Mais il faut sortir du cadre, ouvrir les œillères, prendre des risques"*. En bref: *"Il faut bouger!"*

 Anne Guyaux

FICHE TECHNIQUE

Nouveautés à la rentrée

A la rentrée de septembre 2007, le premier degré du secondaire va connaître de nouveaux changements, dans la logique du Contrat pour l'école décidé en 2005.

Le premier changement concerne l'organisation des cours : les cours communs à tous les élèves du premier degré vont augmenter et passer à 28 périodes par semaine dont 6 heures de français et 5 heures de maths. Parallèlement, les activités complémentaires vont être centrées sur le renforcement collectif de la formation commune. De plus, elles vont être plus sévèrement réglementées. Elles doivent être organisées en quatre piliers - français, langues modernes, sciences et technologies, arts et sports - avec des règles très strictes de combinaison : les élèves sont obligés de prendre des cours dans deux piliers au moins.

Ces changements ont été décidés dans le décret du 30 juin 2006 ; celui-ci est entré en vigueur au 1er septembre 2006 pour les élèves de première année. Il devient obligatoire pour l'ensemble du premier degré de toutes les écoles lors de la rentrée de septembre 2007. L'objectif est de renforcer les apprentissages

de base et de lutter encore et toujours contre l'orientation précoce. Si l'augmentation des heures de français doit effectivement contribuer à renforcer les apprentissages de base, la disparition des heures de titulariat et de remédiation risque, au contraire, d'aller à l'encontre de cet objectif.

Ce décret va être complété par un autre décret dit "du premier degré différencié". Il est consacré à l'entrée des élèves dans le premier degré. Tous les élèves porteurs du CEB (certificat d'étude de base) devront être inscrits dans le tronc commun (première année commune). Jusqu'ici, les élèves dont les compétences paraissaient fragiles pouvaient entrer en 1e B (aussi appelée 1e Accueil) pour bénéficier d'une pédagogie différenciée ; ce ne sera plus possible. Mais le décret maintient la possibilité d'une année complémentaire qui prenne en compte les besoins spécifiques de l'élève, au terme de la 1e année ou de la 2e année du degré. Les élèves qui ne sont pas porteurs du CEB entreront, quant à eux, dans le premier degré différencié (1e B) pour être conduits à la maîtrise des compétences attendues à 12 ans et à l'obtention du CEB.

Enfin, ce décret introduit une nouveauté : les élèves qui, au terme de trois ans passés dans le premier degré, n'auront pas les compétences attendues, seront orientés vers une année de différenciation et d'orientation (ADO) pour y

obtenir la maîtrise des compétences visées à 14 ans et élaborer un projet personnel. En septembre 2008, le décret sur les inscriptions entrera à son tour en vigueur. Il a été adopté à la fin du mois de février dernier, au terme de débats longs et tumultueux. Il introduit essentiellement l'obligation d'inscrire tous les élèves dans l'ordre des demandes, à partir d'une date d'inscription commune à tous les établissements scolaires et décidée par la ministre. Autre changement : l'élève ne pourra pas changer d'école au cours du premier degré. Des dérogations peuvent être accordées en cas de déménagement ou de problèmes psychologiques ou pédagogiques très graves (lire également le conseil école, page 18).

■ Anne-Marie Pirard

PAROLES DE PROFS

Ils sont déboussolés

Entre "C'est une catastrophe!" et "L'idée est bonne mais irréalisable sur le terrain", il y a des nuances... Mais le sentiment général des professeurs concernés est plus que mitigé.

Il faut dire qu'ils en ont vu, des réformes ! Et ils sont inquiets : "Celle-ci est sans doute pleine de bonnes intentions", disent-ils, mais leur réalité quotidienne les incite à la prudence... ou carrément à l'opposition.

Ils voient arriver en première année du secondaire des élèves qui sortent de l'école primaire avec des niveaux très différents : certains savent à peine lire et écrire, d'autres (ou les mêmes) comptent encore sur leurs doigts...

"Le Certificat d'Etudes de Base est bradé", affirme Françoise, professeur de français depuis presque trente ans. "Dans notre école, on est catastrophé et tout à fait opposé à cette réforme. Tout le monde n'est pas capable d'aborder le secondaire de la même façon. Certains élèves sont plus à l'aise dans l'enseignement technique

où ils ont des activités plus pratiques. Que va-t-on faire ? Soit du nivellement par le bas soit avancer avec les élèves qui suivent et laisser de côté les autres parce qu'on n'a pas le temps de s'en occuper."

Sa collègue, professeur de maths, renchérit : "Avec des classes de vingt-cinq élèves, le professeur devra abandonner ceux qui ne suivent pas. Il doit avancer avec ceux qui veulent passer en 2^e. Si les élèves sortaient de primaire bien armés, ça irait. Mais ce n'est pas le cas. Pour certains, il faut revoir les rudiments de l'addition,

la soustraction... Je donne cours depuis trente ans dans une petite école et je n'ai jamais vu de mauvais élèves être capables d'arriver au niveau des bons. C'est l'inverse qui se passe : les bons se disent qu'il est inutile de se fouler !

L'égalité des chances : une utopie ?

Autre école, même son de cloche : *"C'est un leurre de croire que tous sont capables de faire des études. On voit des élèves malheureux dans l'enseignement général, avec le sentiment de rater tout ce qu'ils entreprennent. La classe d'accueil leur fait le plus grand bien : là, ils suivent, ils progressent."*

Sophie, professeur de maths, est aussi radicale : *"Ce que je déplore, c'est l'uniformisation. L'égalité des chances, ce n'est pas faire la même chose pour tout le monde, c'est donner à chacun sa chance. Pour moi, c'est une erreur pédagogique : on entretient l'illusion que tout le monde est fait pour des études intellectuelles. Mais il y a des enfants pour qui l'école n'est pas une évidence. Chacun a ses limites et chacun peut être heureux avec ses limites : si, pour des élèves, certaines matières sont au-dessus de leurs forces, on peut exploiter leurs autres forces."* En d'autres termes et selon d'autres témoignages, on a besoin de travailleurs manuels et il est dommage que ces métiers soient dévalorisés. Non seulement la réforme est une utopie mais elle risque de jeter un discrédit supplémentaire sur l'enseignement technique et professionnel.

Avec quels moyens ?

Vincent, professeur de français et délégué syndical, a un avis un peu plus nuancé : *"Sur le papier, les idées sont intéressantes mais les moyens restent dérisoires. Ce sont des mesurées. Je ne suis pas opposé par principe, on peut essayer, mais entre l'objectif poursuivi et la réalité du terrain, il y a un fossé !"*

La réforme prévoit aussi une heure supplémentaire en français et en maths : très bien, disent nos interlocuteurs, même si c'est déjà le cas dans certaines écoles. Mais ces heures seront prises au détriment d'autres activités : Bernadette, professeur de dessin, ne sait pas *"à quelle sauce elle sera mangée l'année prochaine"*.

Ce qu'il faut, dit-on encore, ce sont des heures de remédiation et des classes moins nombreuses. Les moyens suivront-ils ?

Le malaise des enseignants est profond : *"Le système actuel a ses failles mais pas celles que Mme Arena va combattre. On veut changer les choses mais sans s'attaquer au problème de fond : le nombre d'élèves par classe et le manque d'enseignants. Il faut, tout d'abord, créer des conditions d'apprentissage décentes. Le métier d'enseignant a été dévalorisé : mieux former les enseignants et en faire un métier attractif, c'est essentiel."*

■ Anne Guyaux

Le commentaire du Ligeur

Sans prétendre au sondage exclusif no tre petite enquête sur le terrain de la re forme fait apparaître une divergence de vue assez radicale entre les professeurs et les directeurs Est ce seulement le fai du hasard ?

Pour les premiers c est révélateur du fossé qu il y a entre la théorie et la pra tique ce sont eux qui connaissent le terrain et doivent mettre en œuvre tou tes ces belles idées sans qu'on leur ait demandé leur avis

Pour les seconds c est un manque de communication et une lassitude des en seignants après tellement de réformes souvent inutiles toujours contestées et/ou contestables

Et les parents dans tout cela ? La plu part ne s y retrouve pas non plus et n a pas l'impression d'avoir grand chose a y dire Et pourtant là tout le monde s'accorde leur rôle est important. Entre l'école et les parents on regrette aussi un manque de communication alors que la cohérence entre les deux est essentielle pour ces jeunes en plein développement Mais ça ce n'est pas une réforme qui pourra l'imposer

PAROLE DE PMS

Motivons les élèves

Selon Guy de Keyser, secrétaire général et chargé de mission de la Fédération des Centres Psycho-médico-sociaux du réseau libre, cette réforme vise à rectifier le tir de notions déjà existantes dans le décret Missions et le Contrat pour l'école. Entretien.

"Parmi les éléments ciblés, on retrouve le 'non aux écoles ghettos', et 'non aux relégations'. Le non à la relégation vise surtout à empêcher une orientation précoce, qui se ferait sur base d'une évaluation de l'enfant et non autour de la construction d'un projet personnel."

Le Ligeur : Comment est accueillie cette réforme par les enseignants ?

Guy de Keyser : "Sur le terrain, on attend de voir les moyens qui seront

alloués à la mise en œuvre de cette réforme. Vous savez, les réformes se suivent au gré des ministres de l'Education. Il est parfois bien difficile de croire que celle qui est en cours est la meilleure. Le modèle proposé, qui s'inspire du modèle nordique, met en avant la remédiation et le renforcement du français et des mathématiques. Les nouvelles grilles, qui seront d'application dès la rentrée 2007, proposeront moins d'activités complémentaires, activités qui ne seront plus des options d'ailleurs, et un plus grand nombre d'heures de maths et de français. La crainte légitime pour moi est : saura-t-on maintenir un degré de motivation suffisant parmi les élèves qui ne sont pas portés sur ces matières, qui aspirent à autre chose ? Faire en plus grande quantité ce qui ne marche pas bien, est-ce une solution à ce niveau ? Il me semble qu'il manque

une réflexion plus générale sur 'comment faire autrement'. Bien sûr, les enseignants vont être formés à cette réforme lors de leurs formations continues, mais cela ne va pas se faire avec un décalage d'un an ou deux. Et, de toutes façons, ils vont devoir faire preuve de créativité!"

L. L. : *Cette réforme est-elle bien adaptée au profil des jeunes de 12-14 ans ?*

G. de K. : "Les 12-14 ans ont des rêves. Mais ils ne sont pas encore capables de les traduire en orientations. Donc, reporter les échéances des choix peut les aider. En parallèle, il faudra favoriser la construction positive d'un projet personnel, travailler à promouvoir la confiance en soi et l'émancipation sociale. Et cela, ce n'est pas avec un agent du PMS pour huit cents élèves en moyenne que ce sera possible."

L. L. : *Le rôle du PMS en sera-t-il modifié ?*


G. de K. : "Modifié, non. Le PMS a déjà dans ses missions l'aide à l'orientation. Cette aide se

fait à plusieurs niveaux : donner une information neutre et la plus complète possible ; aider à construire le choix du jeune en élargissant son champ de possibilités ; enfin, cerner ce qui est important pour lui, là où il pourrait découvrir et valoriser ses compétences. Le PMS n'est pas un solutionneur d'échec, mais un régulateur, un accompagnateur. Je pense que le plus gros travail sera de changer les représentations du monde extérieur et des secteurs professionnels que les parents, les enseignants et les jeunes ont. Mais, pour réaliser ce travail, il faut remettre dans les grilles horaires du temps pour réfléchir sur soi et pour prendre contact avec le monde du travail. Ce n'est pas ce qui est proposé dans cette réforme, qui fait la part belle à la remédiation."

L. L. : *Cette réforme remet-elle en cause l'enseignement fondamental ?*

G. de K. : "Les enseignants sont en difficulté face à certains enfants, notamment sur les notions d'effort. Les jeunes se montrent très passifs de-

vant les apprentissages. Est-ce une lacune du fondamental ? En voulant promouvoir l'école de la réussite, a-t-on assez insisté sur la nécessité d'asseoir davantage les compétences de base ? Les enfants sortent actuellement de primaire avec un bagage plus flou. Une solution serait de rendre obligatoire une évaluation externe pour le Certificat d'Etude de Base (ndlr : cette évaluation externe existe, mais est facultative et non certifiante). L'autre est d'instaurer un dialogue véritable entre le premier degré et l'école fondamentale. Dans certains endroits, cela paraît difficile à mettre en place. Et pourtant, cela permettrait d'envisager les études plus comme une continuité par rapport à un projet et non comme un choix d'école. Et cela, c'est tout à fait l'esprit - positif - de cette nouvelle réforme."

 Propos recueillis par
Anne-Dominique Rousseau